

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BONNETANBULLE

Vendredi 20 septembre 2024 à 18h30 -Maison des associations

Émargement de la feuille des présences <u>Présidentes de séance :</u> Emilie ALLARD <u>Secrétaire de séance :</u> Clément JACOB

Participation*

14 personnes participent - Votants: 12

Représentant de la mairie : Monsieur Dominique DERUE, premier adjoint au maire.

* Cf. émargement

Ordre du jour

- 1) Présentation de l'association aux nouveaux parents des enfants de l'école primaire,
- 2) Bilan moral de l'année 2023-2024,
- 3) Bilan financier pour l'année 2023-2024 et approbation des comptes de l'exercice,
- 4) Fixation du montant des cotisations annuelles à verser par les adhérents,
- 5) Évènements programmables pour l'année 2024-2025,
- 6) Lancement d'une réflexion sur l'évolution statutaire de l'association,
- 7) Renouvellement du Bureau,
- 8) Désignation des référents de classe.

1) Présentation de l'association

Les membres du bureau 2023-2024:

• Co-présidentes : Victoria JORAND, Emilie ALLARD

Emilie ALLARD excuse l'absence de Victoria et salue à nouveau son investissement durant les années où elle a exercé en tant que présidente de l'association. Elle rappelle que Victoria a fait part en fin dernière de son souhait de se retirer de cette responsabilité pour l'année à venir, afin notamment de reprendre un peu plus de temps familial. La kermesse fut l'occasion de saluer avec émotion l'annonce du départ de Victoria qui a reçu à cette occasion un bouquet de fleur pris en charge par l'association, au nom de celle-ci et un cadeau plus personnel et pris à titre individuel par les membres du Bureau.

C'est unanimement que les membres présents remercient et soulignent le bel et fort engagement de Victoria.

• Trésorière : Virginie PINEAU

Secrétaire : Samantha DE MOURAVice-secrétaire : Clément JACOB

Rappel des objectifs de l'association

- Organiser des temps festifs et conviviaux pour les enfants de l'école primaire, en partenariat avec la mairie, l'équipe enseignante, les Francas, l'ensemble des parents d'élèves). Ex : carnaval, kermesse, tombola,
- Participer au financement des activités pédagogiques de nos enfants (par l'achat de matériel pédagogique, ludique ou sportif ou la participation au financement de sorties scolaires par exemple).
- Resserrer les liens existants entre les familles.

2) Bilan moral de l'année 2023-2024

Emilie ALLARD présente le Bilan moral de la manière suivante.

Vie associative

Point sur les adhésions

Sur l'année 2023-2024, nous avons fait une campagne d'adhésion via HelloAsso. Nous avons eu 60 familles qui ont adhéré sur 95, soit 84 enfants sur 128, ce qui représente 65%. 7% de plus que l'année dernière.

La cohésion et la participation

Cette année a été marquée par l'envie de poursuivre un maximum d'activités alors même qu'il demeure toujours peu aisé de mobiliser les parents sur les volets logistiques. Nous avons toutefois remarqué que de nombreux parents se sont engagés et ont fait part d'une grande réactivité et efficacité.

Les nouveaux modes de communication ont permis de fluidifier la transmission des informations mais il y aura sûrement lieu de parfaire le système.

Les relations extérieures (Intervention de Clément JACOB et de Samantha DE MOURA)

En fin d'année scolaire, les membres du Bureau ont proposé une réunion tripartite Mairie/Education nationale en la personne de Madame la Directrice de l'école primaire et Association.

L'objectif de la réunion consistait à discuter du bilan moral des relations entre l'association, la mairie et l'école afin de créer un partenariat modernisé.

Le maire a accueilli les participants et organisé un tour de table. Il a été souligné par les membres du Bureau que l'association vise à offrir plus d'événements éducatifs et culturels aux enfants, dès 2024/2025, tout en soutenant la parentalité et la cohésion sociale. Il a été convenu d'améliorer la clarté des rôles et de la communication entre l'école et l'association, avec un engagement du Bureau à revoir le fonctionnement interne de l'association pour fluidifier la communication et la réactivité.

La discussion s'est ensuite orientée sur le partage des ressources et le soutien de la mairie. L'association a proposé de nouveaux principes de projets communs et une amélioration des sorties scolaires. Il a été souligné que l'anticipation des engagements financiers permettrait de mieux organiser les événements.

Pour faciliter les échanges réguliers, il a été proposé de créer un comité de liaison. Il a également été décidé de partager les objectifs de synergie et de coordination des événements, de formaliser un mode de collaboration, et de communiquer rapidement entre l'association et l'école. L'association s'engage à participer activement aux échanges interassociatifs organisés par la mairie, tandis que celle-ci participera aux échanges nécessaires et soutiendra l'accessibilité des activités pour les foyers qui seraient en situation précaire. Enfin, il a été convenu de planifier une prochaine réunion pour concrétiser ce partenariat.

Les évènements et activités

Halloween: 1er novembre 2023

Nous avons organisé une journée Halloween avec découpe de potimarrons et peinture sur figurines en bois (atelier payant), puis un concours de déguisement (gratuit) avec comme jury, M.Martin représentant du Comité des fêtes de Bonnetan, M. Julien représentants de l'association des familles de Bonnetan.

33 enfants ont fait l'atelier, et 38 enfants sont venus pour le concours de déguisement.

Nous avons distribué des pochettes bonbons et cadeaux à chaque enfant. Il y a eu 3 gagnants pour le concours, chacun d'eux a reçu une carte cadeau d'une valeur de 10€ à Cultura. Durant l'après-midi, bonbons et boissons étaient mis à disposition de tout le monde.

Atelier de Noël: 18 Novembre 2023

Nous avons organisé un atelier de Noël : Confection de Calendrier de l'Avent. 26 enfants ont participé.

Vente de fromages et chocolats : décembre 2023

Fromager habitants de Bonnetan

65 Kilos de fromages pour 21 familles (Comté, Morbier, Raclette, Tomme...)

187 boîtes de chocolats pour 29 familles de l'école

Noël: décembre 2023

Nous avons offert un spectacle pour Noël, celui-ci s'est fait au foyer rural le mardi 19 décembre. Le vendredi 22 Décembre le Père Noël est venu apporter aux enfants des cadeaux (que les instit avaient commandés pour chaque classe).

Carnaval : 23 mars 2024

Nous avons organisé le Carnaval de l'école. Les Francas ont fabriqué le bonhomme carnaval, avec l'aide des enfants. Mme la directrice et Vincent Vermersch ont préparé avec enfants le jugement qu'ils ont lu devant le Bonhomme. Nous avons défilé dans les rues de Bonnetan au son des cornemuses.

Pour le goûter nous avons fait un pass goûter pour les enfants, composé d'une crêpe (sucre ou nutella) d'une boisson et d'un sachet de bonbons. 90 pass ont été réservés via HelloAsso. Des parents ont aussi fait des gâteaux pour le goûter des plus grands. La buvette et le stand goûter étaient tenus par des parents d'élèves.

Une boum a été organisée au foyer rural.

Vente de chocolats : avril 2024

112 boîtes de chocolats pour 18 familles de l'école.

Pâques: 7 avril 2024

Nous avons organisé un atelier de pâques (payant) : Poterie, les enfants pouvaient créer ce qu'ils souhaitaient. 23 enfants ont participé à l'atelier. Puis nous avons fait une chasse aux œufs (gratuite) dans le parc de la mairie, 40 enfants se sont inscrits.

Kermesse: 28 Juin 2024

La Kermesse s'est déroulée le 28 Juin 2024. Nous avons vendu 136 Pass goûter qui était composés d'un cookie, d'une boisson (eau ou jus de fruit), d'une poche de bonbons, d'une compote, et d'un tour de pêche aux cadeaux. 100 planches apéro ont été commandées et une dizaine ont été pris sur place. Cette année le repas était soit: Planche charcuterie ou fromages et en dessert une part de tarte aux pommes.

La kermesse s'est très bien déroulée, malgré le fait que nous n'ayons pas assez de bénévoles. Nous avons projeté le match de Rugby après la demande de plusieurs parents.

Le comité des fêtes est venu nous aider pour le montage de la buvette, et le rangement.

Nous avons refait le stand maquillage qui était tenu par des parents et des enseignants, ce stand a beaucoup plu.

Nous avons fait une Tombola avec 93 lots à gagner. Les enfants avaient 5 semaines pour vendre les tickets. 11 enfants non pas du tout participés, 25 Partiellement (2 à 8 Tickets), 77 ont vendu les 10 Tickets, et 15 enfants ont repris des tickets. Au total nous avons vendu 1360 tickets.

Les bénéfices de ces manifestations ont permis l'achat de:

- Sac à dos Vans pour les CM2 qui partaient au collège.
- Sortie scolaire pour toutes les classes
- Cadeaux de Noël
- Spectacle de Noël

Le Bureau tient à remercier vivement l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées et ont permis la réussite de toutes ces manifestations (enfants, parents, grands-parents, enseignants, animateurs des Francas, enseignants, comité des fêtes, Mairie...).

Synthèse des échanges :

A plusieurs moments, les participants ont soulevé les points forts des différents évènements mais aussi les aspects à réfléchir afin d'obtenir un maximum de participants et aussi de volontaires pour organiser les évènements.

Un point négatif a été noté sur le déroulement de la Kermesse en raison d'incivilités. Il a été proposé de mieux rappeler les « règles » ou en tout cas la manière dont se déroule l'évènement afin que chaque famille soit proactive et autonome, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de s'installer à table etc.

Les membres du Bureau ont rappelé à tous les participants que toutes les problématiques d'amélioration sont à débattre tout au long de l'année et à chaque étape du montage des événements. Tous les avis et participations actives sont donc bienvenus.

De manière plus globale, les participants regrettent que l'association soit méconnue. Un parent propose des animations propres à renforcer la connaissance des actions effectuées par l'association.

L'ensemble des participants plaide pour développer cela, y compris à travers des services visibles qui matérialisent l'apport associatif (le principe du « retour sur investissement »).

Le bilan moral de l'association est soumis au vote :

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

3) Bilan financier pour l'année 2023-2024 et approbation des comptes de l'exercice

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS SUR LE COMPTE BANCAIRE

MOIS	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
SEPTEMBRE	-€	500,30 €	- 500,30 €
OCTOBRE	742,00 €	726,45 €	15,55€
NOVEMBRE	1 696,80 €	597,42 €	1 099,38 €
DECEMBRE	468,04 €	1 889,58 €	- 1 421,54 €
JANVIER	-€	267,66 €	- 267,66€
FEVRIER	-€	40,84 €	- 40,84€
MARS	421,26 €	525,43 €	- 104,17 €
AVRIL	166,09 €	400,45 €	- 234,36 €
MAI	970,47 €	1 809,00 €	- 838,53€
Solde intermédiaire	4.464,66 €	6.757,13	- 2.292,47 €
JUIN	4 678,79 €	2 217,05 €	2 461,74 €
JUILLET	1 470,00 €	66,50€	1 403,50 €
	10 613,45 €	9 040,68 €	1 572,77 €

Vérification:

Solde du compte au 1er septembre 2023 : 7.569,07 €

Solde du compte au 31 août 2024 : 9160,15 € **Différence : 1.591,08 € -18,31 € = 1.572,77 €**

Attention un chèque de 18,31 € n'a pas été encaissé. Il a été compté dans les mouvements comptables de l'année, mais il n'apparait pas dans le solde du compte.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DANS LA CAISSE

DATE	NATURE	CREDIT	DEBIT
31 octobre	Adhésion	5,00 €	
16 mars	Carnaval – remboursement de	11,52 €	
	courses non consommées		
17 mars	Carnaval – résultat des ventes	280,98 €	
23 mai	Achat du vin pour la Kermesse		-144,00 €
28 juin	Kermesse – résultat des ventes	1.290,00 €	
09 juillet	Dépôt d'espèce sur le compte		-1.470,00
	bancaire		
Résultat		1.587,50 €	-1.614,00 €
Balance			- 26,50€

<u>Vérification</u>:

Solde de la caisse au 1er septembre 2023 : 595,38 € Solde de la caisse au 31 août 2023 : 568,88 €

Différence : - 26,50 €

BILAN COMPTABLE

	ACTIF (situation au 31 août 2024)	PASSIF (situation au 1 ^{er} septembre 2023)
COMPTE COURANT	9160,15 €	7.569,07 €
LIVRET A	4.689,20 €	4.556,32 €
PARTS SOCIALES	15,00 €	15,00€
CAISSE	568,88 €	595,38€
BENEFICES		1.564,58 €*
INTERETS DU LIVRET A		132,88€
TOTAL	14.433,23 €	14.433,23 €

^{*= 1.572,77 +18,31 - 26,50}

TABLEAU RECAPITULATIF PAR EVENEMENTS

TOTAL	10 496,96 €	8.932,38 €	1.564,58 €
AUTRES	18,78€	134,30 €	- 115,52 €
FONCTIONNEMENT	-	249,84 €	- 249,84 €
ADHESIONS ET DONS	585,00€	-	585,00 €
SUBVENTION	400,00 €	-	400,00 €
KERMESSE	3 808,79 €	2.599,23 €	1.209,56 €
TOMBOLA	2.720,00€	143,32 €	2.576,68 €
CHOCOLATS DE PAQUES	155,74 €	-	155,74 €
PAQUES	115,00 €	103,14 €	11,86 €
CARNAVAL	558,76 €	450,24 €	108,52 €
CADEAUX	-	3 871,42 €	-3.871,42 €
CHOCOLATS-FROMAGES	1.690,54€	1.081,75 €	608,79 €
NOEL	174,35 €	100,53€	73,82 €
HALLOWEEN	270,00 €	198,61 €	71,39 €
	RECETTES	DEPENSES	BENEFICES

LISTES DES CADEAUX OFFERTS PAR BONNETANBULLE A L'ECOLE

Un abonnement à un magazine par classe (soit 5 abonnements)	€
Fonds de classe de la nouvelle classe GS/CP	€
Cadeaux de Noël, 80 € par classes (x6)	€
Spectacle de noël	€
Sortie scolaire	€
Cadeaux de départ des CM2 (13 enfants, soit 18,34 chacun)	€
Total	€

HALLOWEEN

Atelier : découpe et décoration d'un potimarron, peinture d'un masque

Ouvert à tous : « boom », concours de déguisements avec remise de prix

HALLOWEEN		
Dépenses		Montants
Achats des ballons et de la peintures	(TEMU)	47,66 €
Achat des maques à peindre	(AMAZON)	19,98 €
Achats des petits cadeaux glissé dans le pass gouter	(AMAZON)	17,09 €
Achat des sacs poubelles / pate à fix / étiquettes	(ACTION)	<i>2,33</i> €
Achat des boissons, bonbons pour le pass-gouter	(SUPER U)	34.90 €
Achat des potimarrons	(MARCHE)	38,00€
Achat sacs poubelles supplémentaires	(ACTION)	2,70 €
Achat des cartes cadeaux pour les gagnants du concours	(CULTURA)	30,00€
Achats des bougies à mettre dans les citrouilles	(ACTION)	5,95 €
Total des dépenses		198,61€
Recettes		
Vente de 30 ateliers à 8 euros (adhérents)		240,00€
Vente de 3 ateliers à 10 euros (non adhérents)		30,00€
Total des recettes		270,00€
BENEFICES		71,39 €

$\underline{\textbf{Conclusion}}:$

Coût des matières premières pour un atelier : 6,02 €

Un seul atelier a été fait par un non adhérent. Donc rentabilité de 2€/adhérents et 3€/non adhérents

NOEL

<u>Atelier</u>: confection de d'un calendrier de Noël (avec guirlande lumineuse et cadeaux dans les boites) Rien à la suite.

NOEL		
Dépenses		Montants
Achats choco-bons pour calendrier	(AUCHAN)	57,87€
Achat guirlande de feuilles - gommettes	(TEMU)	24,00 €
Achats guirlandes lumineuses	(TEMU)	10,35 €
Achat des figurines lutin +colles	(ACTION)	8,31 €
Total des dépenses		100,53€
Recettes		
Vente de 22 ateliers à 6 euros (adhérents)		132,00€
Vente de 4 ateliers à 8 euros (non adhérents)		32,00€
Rachat par un adhérent des lumières restant (au prix d'acha	t)	10,35
Total des recettes		174,35€
BENEFICES		73,82 €

Conclusion:

Coût des matières premières pour un atelier : 3,85 €

Quatre ateliers ont été fait par des non adhérents.

Rentabilité de 2,15€/adhérents et 4,15€/non adhérents

Sans compter sur le rachat du surplus qui est exceptionnel.

CARNAVAL

Pas d'atelier.

Pass Gouter.

Animation pour tous : parade avec 2 cornemuseurs, crémation du bonhomme carnaval et rassemblement au foyer

CARNAVAL		
Dépenses		Montants
Achats Confettis	(JADEO)	37,89 €
Achat Patafix - sacs	(ACTION)	2,95 €
Courses Pass-gouter et boissons soft	(SUPER U)	144,40 €
Achats bières (+location tireuse)	(SUPER U)	65,00€
Paiement des musiciens		200,00€
Total des dépenses		450,24 €
Recettes		
Vente de pass gouter (x90)		252,50€
Vente en espèces		280,98€
Vente en CB		13,76€
Remboursement super U (non consommé)		11,52 €
Total des recettes		558,76€
BENEFICES		108,52 €

Conclusion:

Coût pass gouter adhérent avec crêpe au sucre adhérents : 2,50 €

Coût pass gouter adhérent avec crêpe au sucre non adhérents : 3,00 € (x4)

Coût pass gouter adhérent avec crêpe au nutella adhérents : 3,00 €

Coût pass gouter adhérent avec crêpe au nutella non adhérents : 3,50 € (x3)

Total vente pass gouter : 252,50 €, nombre de pass vendus : 90

Coût des matières premières : 144,40 €

Soit 108,10 de bénéfice sur les pass, soit 1,20 par pass

PAQUES

Atelier payant : poterie

Chasse à l'œuf ouverte à tous.

	PAQUES	
Dépenses		Montants
Achats choco pour chasse	(SUPER U)	40,18 €
Achat argile	(CULTURA)	44,47€
Achat sachets bonbons	(AMAZON)	5,99€
Achat argile	(CULTURA)	12,50€
Total des dépenses		103,14 €
Recettes		
Vente d'ateliers		115,00
Total des recettes		115,00 €
BENEFICES		11,86 €

Prix de l'atelier : 5,00€

23 ateliers vendus : 115,00 €

Coût des matières premières : 62,96 €, soit coût par atelier :2,74 €, soit 2,26 € de bénéfices par atelier

KERMESSE

KEI	RMESSE	
Dépenses		Montants
Achats planches	(SUPER U)	985,68 €
Achat tartes aux pommes	(LECLERC)	102,00€
BIERES	(SUPER U)	384,00€
Achat bar (soft + chips)	(SUPER U)	246,31 €
Achats autres	(SUPER U)	590,74 €
Cookies		118,00€
Achats stands		172,50 €
Total des dépenses		2.599,23 €
Recettes		
BAR		1637,65 €
Pass, planches, desserts		2071,00€
Remboursement super U		100,14
Total des recettes		3.808,79 €
BENEFICES		1.209,56 €

<u>Planches</u>:

Planches achetées et vendues : 100

Prix d'achat : 985,68, soit 9,86 / planches

Prix de vente : 1.200,00 euros, soit 12,00 €/planches

Bénéfice par planche : 2,14 €

<u>Tartes aux pommes</u>:

Tartes achetés et vendues : 78

Prix d'achat : 102,00 soit 1,31 €/tarte

Prix de vente : 156,00 € soit 2,00€/tarte

Bénéfice par tarte : 0,69 € / tartes

Pass Gouter:

Nombre: 136,00, dont 96 adhérents et 40 non adhérents

Prix adhérent : 5 €

Prix non adhérent : 6 €

TOMBOLA

TOMBOLA	
Dépenses	Montants
Achats meilleurs vendeurs et 1 lot	113,71 €
Achat tickets + étiquettes	29,61 €
Total des dépenses	143,32 €
Recettes	
Ventes (1360 tickets vendus à 2€)	2.720,00 €
Total des recettes	2.720,00 €
BENEFICES	2.576,68 €

Nombre de lots: 94

Synthèse des échanges :

L'ensemble des participant a pu constater que la trésorerie de l'association est parfaitement en adéquation avec le fonctionnement lié aux activités de l'association. La situation financière de l'association admet donc qu'il soit conservé un fonds de roulement significatif permettant de financer l'ensemble des opérations annuellement lancées, notamment l'ensemble des avances de frais. Une marge de trésorerie doit être conservée afin de permettre également de répondre à tout aléa, notamment les contraintes météorologiques ou nouvelles animations etc. qui remporteraient moins de succès.

L'objectif relatif aux équilibres financiers des évènement doit rester l'autofinancement. On constate que chaque évènement est plus ou moins bénéficiaire et l'analyse des diversités de bénéfices va permettre d'envisager soit la gratuité de certains services (ex : gouters offerts aux enfants quand il s'agit de petits évènements), ou changement de l'offre ou du fonctionnement de l'animation/évènement.

Virginie PINEAU fait également un rappel de tout ce que finance l'Association en dehors de l'organisation d'évènements. Elle informe des grandes lignes prévues pour 2024 suite à rencontre avec la directrice de l'école primaire.

A travers le principe de financement des sorties scolaires, une discussion se déroule autour de la nécessité de bien rappeler le principe de prise en charge entre association, mairie et école (cf. caisse des écoles notamment) ou encore participation des parents.

Monsieur DERUE rappelle quant à lui ce que finance la mairie et confirme que les déplacements en bus seront notamment pris en charge en ce qui concerne l'ensemble des projets présentés par la directrice.

Le bureau poursuit et précise qu'il est important que les parents sachent qui finance quoi et se rendent également compte que les enfants ne pourraient pas disposer de l'offre proposée sans forte intervention de la mairie et complément par l'association ou encore la caisse des écoles.

Clément JACOB rappelle les propos tenus lors de la réunion tripartite (Mairie, Association, Ecole) citée plus haut et précise qu'un prochain point collectif permettra à chaque partie de présenter le niveau de contribution auquel il pourra s'engager pour répondre au maximum aux souhait des enseignants.

Il est mis en parallèle que l'association souhaite aussi développer son activité et son offre de service, elle veillera donc à travailler ses engagements de manière équilibrée pour à la fois renforcer son action propre et poursuivre un niveau de contribution significatif à destination de l'école.

Un débat collectif se déroule autour de la question de l'accessibilité des enfants aux sortie scolaire et des difficultés de maintenir une équité lorsque les sorties scolaires ne visent systématiquement pas les mêmes niveaux de classe. En l'occurrence il s'agit de la classe découverte dont le principe est fortement soutenu par les membres de l'AG.

Le Bureau est chargé de conduire les discussions avec la directrice afin de contribuer à satisfaire une telle sortie scolaire (sortie envisagée en Vendée) pour les classes de CE2 et CM2, sachant que l'impératif de l'association consiste avant tout à contribuer chaque année à une classe découverte pour les CM2 et des sorties scolaires pour tous.

Clément JACOB précise que le pilotage de l'ensemble doit se faire systématiquement d'une manière contextuelle (cf. en prenant en compte chaque année, tant les propres impératifs des équipes enseignantes que le bilan financier N-1 et les prospectives en année N de l'association) sachant qu'il faut au préalable que les membres de l'association de mette d'accord sur une philosophie général en la matière.

Le bilan financier est soumis au vote.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

4) Fixation du montant des cotisations annuelles à verser par les adhérents

Conformément à nos statuts (article 10.1) : « L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au mois de septembre ou octobre. [...] La première assemblée générale [NDLR : AG] de l'année tenue au mois de Septembre ou Octobre, doit comprendre obligatoirement et à minima à son ordre du jour : [...] 3/ la fixation du montant des cotisations annuelles à verser par les adhérents. »

Le caractère d'annualité s'entendant comme étant l'année scolaire, et en l'occurrence 2024-2025, soit jusqu'à la première AG, il est proposé après présentation du Bilan financier, de poursuivre un montant identique à l'année précédente, soit un montant de 5 euros par famille et ceux indépendamment du nombre d'enfants la composant.

Il est rappelé qu'au moment du paiement de la cotisation, l'adhérent peut bien entendu verser une somme supérieure à titre de don. Cela a déjà été constaté l'an passé notamment.

La proposition est soumise au vote.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

5) Évènements programmables pour l'année 2024-2025

Il est proposé une trame évènementielle non exhaustive pour l'année à venir.

- Evènements traditionnels :

<u>Halloween</u>: jeudi 31 octobre 2024 – Déambulation et Boom

<u>Fête de Noël</u>: samedi 14 décembre 2024 - Opération de vente de chocolats adossée à l'évènement.

<u>Carnaval</u>: samedi 15 mars 2025 – Défilé traditionnel et crémation de « Monsieur Carnaval » Pâques : dimanche 13 avril 2025 - Chasse aux œufs pour les maternelles et Chasse au trésor – parcours découverte pour les élémentaires

Kermesse: vendredi 27 juin 2025 (date à confirmer avec l'équipe enseignante):

- Evènements nouveaux

<u>Opération pizzas</u> (date à consolider): moment de cohésion entre parents et enfants. Partenariat avec Pizza Nico pour bénéficier d'une tarification dont une partie est reversée à l'association.

<u>Après-midi jeux adossée à la Chandeleur :</u> février (date précise à consolider)

Olympiades sportives et ludiques : samedi 17 mai 2025

<u>Sorties Youpiparc :</u> maternelles <u>Sorties Laser Game</u> : élémentaires

Synthèse des échanges :

Les membres présents valident ce programme nouveau et souhaitent que l'association soit aussi porteuse de moments de rencontre entre parents. Des propositions émanent au gré des échanges et seront formalisées dans les prochaines semaines. Le Bureau contactera les personnes ayant fait part des propositions (cf « apéro » des parents, rencontre de voisinage...).

La proposition est soumise au vote.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

6) Lancement d'une réflexion sur l'évolution statutaire de l'association

L'article 15 de nos statuts actuels prévoient que : « L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la modification des statuts ou sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet quinze jours au moins avant la date de la réunion. Elle doit comprendre la moitié au moins des membres actifs. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours au moins d'intervalle, et peut cette fois valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, la modification des statuts ou la dissolution ne peuvent être votées qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'ordre du jour de la réunion doit prévoir expressément les dispositions des statuts dont la modification est envisagée.

En cas de dissolution en vue de la création d'une nouvelle association, l'actif sera considéré comme apport de biens au bénéfice de ladite association »

Les membres du Bureau explique qu'au regard de ces prescriptions et de la nécessité d'effectuer un recul sur notre fonctionnement actuel et sa corrélation avec nos statuts, il est proposé qu'une assemblée générale extraordinaire puisse être convoquée selon ses termes dans les prochaines semaines.

En effet, afin de renforcer le rôle des parents et de leur laisser toujours plus de place dans le fonctionnement opérationnel de l'association, il y a lieu de revoir notre mode de gouvernance en le rendant à la fois plus organisé, mais aussi toujours plus souple et transparent.

Le Bureau a notamment noté que le rôle de référent par classe n'est pas assez utilisé, notamment parce que cette fonction doit intégrer les compétences habituellement dévolues à un Conseil d'Administration. Une réflexion sur ce point mérite d'être étudiée.

Par souci de souplesse également, en plus de ces référents, il convient de laisser des places disponibles à celles et ceux qui souhaiteraient se rendre actifs au sein d'un Conseil d'administration, sans pour autant être référent de classe. Cela permettrait non seulement une meilleure accessibilité à tous dans le fonctionnement de l'association, mais aussi un

meilleur partage des rôles. D'autant plus dans un temps où chacun dispose d'une vie remplit et de nombreuses contraintes professionnelles ou personnelles.

D'autres points peuvent également mériter une attention particulière comme la dénomination ou l'objet de l'association ou ses moyens d'action.

Concernant la dénomination, il demeure encore des équivoques entre l'association des parents d'élève et notre association qui ne s'intitule d'ailleurs pas Bonnetanbulle dans nos statuts actuels mais : ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES INDEPENDANT BONNETANIASE (A.P.E.I.B.)

La dénomination pourrait donc être simplifiée par « Bonnetanbulle », dans la mesure où elle regroupe les parents des enfants fréquentant l'école primaire de Bonnetan est n'a rien à voir avec une association de parents d'élèves dans son acception institutionnalisée.

Concernant son objet pourrait être étendu aux questions de parentalité et à la poursuite de la cohésion sociale afin d'étendre les partenariats possibles, comme la recherche de ressources afférentes. Cela n'est pas gage de réussite absolue, mais cela permettrait d'étendre un champ d'action utile et cohérent.

Enfin, les moyens d'actions peuvent également être étendus par la possibilité de créer un tissu partenarial fort et élargi sur le territoire, que celui-ci apporte aide morale ou financière.

Il est donc proposé aux membres de l'association de mandater le Bureau pour présenter, après concertation et selon un délai cohérent qu'il déterminera, un projet de modification à débattre lors 'une Assemblée générale extraordinaire.

Synthèse des échanges :

Clément JACOB propose donc dans les prochains jours, après accord du Bureau de diffuser un projet de nouveaux statuts dont le formalisme mettra en avant les items nouveaux ou les reformulations.

Les participants souhaitent avant tout que le processus ne soit pas aussi complexe que celui qui a été connu dans le passé et qui demeurait bloquant et chronophage. Clément JACOB précise que la rédaction des nouveaux statuts visera à la fois le respect d'un formalisme assez traditionnel du fonctionnement associatif et officialisera la transparence et la souplesse des échanges et décisions, dans le respect de toute proposition des membres de l'association. De même, pour ne pas déstabiliser pour autant l'organisation actuelle, il précise que la formulation de nouveaux statuts qui seront mis en concertation, admettra deux temporalités pour la mise en place de ces nouveaux statuts. Par exemple, le Bureau ne serait pas remis en cause dans sa composition actuelle et les référents de classe seraient intégrés de droit au Conseil d'administration (CA). Pour ce dernier cas en revanche, et selon la rédaction qui serait retenue, il conviendrait toutefois d'appliquer la prescription relative à un appel de X parents à siéger au CA en plus des référents de classe.

La proposition est soumise au vote.

Vote:

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

7) Renouvellement du Bureau

Conformément à nos statuts (article 11.2) : « [...] Les membres du bureau doivent être au minimum 4 et au maximum 6. [...] Chaque adhérent peut se porter volontaire pour faire partie du bureau lors de la première assemblée générale de l'année au mois de Septembre — Octobre L'assemblée vote pour l'entrée des membres dans le bureau et non pour une fonction précise du membre de ledit bureau. [...] Le bureau, lors de sa première réunion, élit chaque année parmi ses membres : Un(e) président(e) [...] Éventuellement un(e) co-président(e) ou un(e) vice-Président(e) [...]Un(e) secrétaire (et un(e) vice-secrétaire [...]Un(e) trésorier(ère) (et un(e) vice- trésorier(ère) s'il y a lieu). »

Au regard du retour d'expérience, il y a lieu, notamment pour faciliter toute mission de suppléance, de permettre l'accès au Bureau à 6 personnes.

Charge au Bureau ainsi constitué d'élire en son sein un.e président.e, un.e vice prédisent, un.e trésorier.e, un.e vice-trésorier et enfin un.e secrétaire, un.e vice-secrétaire.

Se présentent candidats pour constituer le Bureau :

- Emilie ALLARD
- Virginie PINEAU
- Samantha DE MOURA
- Clément JACOB

Vote:

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Le nouveau Bureau est composé des personnes suivantes :

- Emilie ALLARD
- Virginie PINEAU
- Samantha DE MOURA
- Clément JACOB

8) Désignation des référents de classe

Conformément à nos statuts (article 12) : « [...] L'assemblée générale devra élire un membre référent par classe lors de son assemblée générale annuelle du mois de Septembre- Octobre [...] »

Se présentent candidats en qualité de membre référent :

Classe 1 – Madame ABAD – PS-MS-GS

- Fanny HORAUD

Classe 2 – Mesdames CARRIERE et GONZALEZ – PS et MS

- Agnès PATISSIER

Classe 3 - Madame GUILLOT - GS et CP

- Laure LELIEVRE

Classe 4 - Madame FURLAN - CE1 et CE2

Anne-Sophie FARGEOT

Classe 5 – Monsieur VERMERSCH – CM1 et CM2

 Sandrine BUISSON (Suite à proposition de l'intéressée, l'AG valide toute autre personne qui serait plus disponible et confie l'officialisation de la désignation, le cas échéant, au Bureau)

Classe 6 – Madame PETIT dit CHAGUET et Madame PORTIER – CE2 et CM2

Mairie LOVATO

Les référents de classe s'engagent à être présent sur deux événements en plus de la Kermesse.

Vote:

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'ensemble des candidats est élu selon la répartition ci-dessus.

Fin de l'AG à 20h20

Le secrétaire de séance

La présidente de séance

Clément JACOB

Emilie ALLARD